

## Découvrez la nouvelle formule

Tous les trimestres, retrouvez dans le magazine **Agir en Rural** les infos essentielles sur le CMR et le monde rural !

Des **analyses**, des **témoignages**, des **questions** pour aller plus loin... Le tout présenté de manière synthétique et renvoyant à des éléments plus développés se trouvant sur le site internet [www.cmr.cef.fr](http://www.cmr.cef.fr)

Un format plus **pratique**, une maquette plus **agréable**, des textes plus courts... La nouvelle formule d'**Agir en Rural** est arrivée ! Plus **facile** à lire, plus **en lien** avec le mouvement, avec plus d'**outils** pour réfléchir... Vous en rêviez, le CMR l'a fait !

### Pourquoi s'abonner ?

- Pour disposer d'un outil de **réflexion** unique, dont l'objectif est de promouvoir votre **agir**, tout en diffusant la **parole** du mouvement
- Pour découvrir le nouveau **thème d'année** du CMR : « **Partager plus pour vivre plus** » et avoir des outils pour l'approfondir en équipe

### Des rubriques répondant à vos besoins

- **Vie du mouvement** : les grands débats qui animent le CMR et son agenda
- **Editorial** : la prise de parole d'un responsable national
- **DOSSIER** : 8 pages pour approfondir un sujet d'actualité, en lien avec le thème d'année du CMR, avec :
  - **Flash** : extraits d'articles et de livres, citations, photos, dessins
  - **Dans le monde rural** : les mutations en cours dans nos campagnes
  - Un texte de fond accompagné de témoignages
  - **Débattre** : une démarche de réflexion à vivre avec d'autres, accompagnée d'un texte biblique



Suite au verso ►

- **Coup de cœur** : les livres, films et DVD à ne pas manquer
- **Initiatives** : les chrétiens ruraux à l'action, partout en France
- **Partenaires** : ce qui se vit dans d'autres mouvements et associations en liens avec le CMR
- **Méditation** : un texte et une belle photo, pour se poser

**Agir en Rural** devient, en cette rentrée, la revue indispensable à notre vie en mouvement.

## Profitez de notre offre « spéciale découverte »

**18,50 €** au lieu de **21 €**, soit **12 % d'économie**, pour un abonnement annuel **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011**.



**« Pour assurer la réussite de cette nouvelle formule et pérenniser Agir en Rural, outil pour faire mouvement ensemble, je vous invite à vous abonner au plus vite. »**

*Xavier Bonvoisin  
Président national du CMR*

### Fiche technique Nouvelle formule

- Format : **21 x 28 cm**
- 4 numéros par an, imprimés sur **papier issu de forêts gérées de manière durable**
- **16 pages** par numéro, sauf **1 numéro spécial « livre blanc »**, avec plus de pages, en conclusion du thème d'année
- Dates de parution : début des mois de **mars, juin, septembre et décembre**.

## BON D'ABONNEMENT à retourner à ACO - Abonnement Agir en Rural - 7 rue Paul Lelong 75002 PARIS

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Commune : .....

Date : .....  
 Signature obligatoire

### Je m'abonne à **Agir en Rural**

- Abonnement découverte 1 an : **18,50 €**  
*(offre réservée aux nouveaux abonnés, valable jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2011, ne sera pas reconduite)*
- Abonnement normal 1 an : **21 €**
- Abonnement de soutien 1 an : **30 €**
- Abonnement pour 2 ans : **42 €**
- Abonnement de soutien 2 ans : **60 €**

### Je choisis mon mode de paiement

- Par prélèvement automatique**  
 Je remplis le formulaire ci-contre, auquel je joins un Relevé d'Identité Bancaire.
- Par chèque à l'ordre du CMR**

### Nom et adresse de l'établissement bancaire du compte à débiter :

Nom .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Commune .....

**Désignation du compte à débiter :**  
 Code établissement [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Guichet [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 N° de compte [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Clé RIB [ ] [ ] [ ]

### Organisme créancier :

REF DK.434107.06042.27413441.TEL  
 ACO - 7 rue Paul Lelong 75002 PARIS  
 Revue : « AGIR EN RURAL du CMR »

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ces données peuvent être communiquées à des tiers, sauf avis contraire de votre part.

Résiliation d'abonnement : vous pouvez résilier votre abonnement et donc stopper le prélèvement automatique à tout moment par simple courrier en indiquant bien l'objet, vos coordonnées personnelles et bancaires. En cas de litige, vous pouvez aussi en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de votre compte.